

### Mutuelle obligatoire des enseignants agents de l'État : une réforme... qui laisse un goût amer !

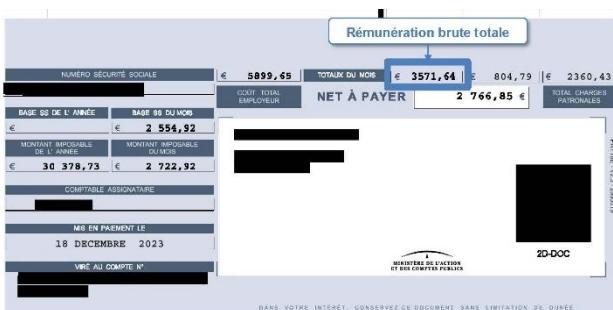
Les enseignants le savent désormais : à compter de mai 2026, ils devront adhérer à une mutuelle obligatoire, la MGEN. Sur le papier, la mesure semblait pourtant attendue, presque évidente : comme dans toute entreprise, l'employeur, donc l'État, prendra en charge une partie de la cotisation.

**Une avancée sociale ? En théorie, oui. En pratique, le SYNEP CFE-CGC est pour le moins... réservé.**

Car chacun le sait dans les salles des professeurs : la MGEN n'a plus la réputation d'être une mutuelle performante. Remboursements jugés insuffisants, cotisations élevées, lisibilité discutable des garanties... Les critiques sont anciennes, récurrentes, et largement partagées par les personnels. Et pourtant, c'est bien cette mutuelle qui s'impose aujourd'hui à tous.

**Un appel d'offres a bien été lancé. Résultat ? Un seul candidat : la MGEN.** Faute de concurrence, le marché lui a été attribué. Circulez, il n'y avait rien à comparer ! On peut légitimement s'interroger sur les raisons d'un tel désert concurrentiel... et sur un choix qui, une fois encore, donne le sentiment que tout était écrit d'avance. Certains rappellent d'ailleurs les liens étroits et historiques entre la MGEN et le pouvoir politique, ce qui ne contribue pas à dissiper le malaise.

**Quoi qu'il en soit, cette mutuelle devient obligatoire** (sauf rares cas de dispense). Autrement dit : vous n'en voulez pas ? Vous n'avez pas vraiment le choix. Une réforme présentée comme protectrice se transforme ainsi en contrainte supplémentaire, imposée sans réelle alternative.



Pour connaître le coût réel de cette mutuelle, qui dépendra de votre rémunération brute totale (et non votre salaire brut) et de votre situation familiale, nous invitons les collègues à effectuer une simulation via les outils mis à disposition par la MGEN (<https://www.mgen.fr/psc-agents-en-esr-js/>), et à consulter les informations officielles du ministère (<https://www.education.gouv.fr/la-protection-sociale-complementaire-pour-les-personnels-de-l-education-nationale-de-l-enseignement-32521>).

**Car derrière les annonces, c'est bien le reste à charge mensuel qui préoccupera légitimement les personnels. Et en regardant le lien correspondant à ces remboursements frais de santé <https://www.simuler-mes-remboursements-psc-sante.mgen.fr/> on ne peut que se lamenter !!**

Le **SYNEP CFE-CGC** regrette que cette réforme, pourtant structurante, ait été menée sans véritable pluralisme, sans concurrence, et sans écoute des attentes du terrain. Une mutuelle obligatoire devrait être synonyme de protection renforcée, pas d'insatisfaction généralisée.

Bien entendu, le **SYNEP CFE-CGC** reste à votre écoute pour vous accompagner, répondre à vos questions et défendre vos intérêts face à une réforme qui, une fois encore, semble avoir été pensée sans (ou contre) ceux qu'elle concerne directement.

Sylvie TUROWSKI

# SYNEP – EXPRESS

## Lettre d'information n°196

6 janvier 2026

[https://www.synep.org/info\\_synep\\_2026\\_196.pdf](https://www.synep.org/info_synep_2026_196.pdf)

**Mutations des enseignants agents de l'état,  
au sein des établissement d'enseignement privé sous contrat d'association  
qui appliquent les accords de l'emploi de l'enseignement catholique.**

Pour le mouvement pour le 2<sup>nd</sup> degré, la date limite de dépôt des dossiers auprès des CAE (commission académique de l'emploi) est **aux alentours du 16 janvier 2026, selon les académies.**

Pour le 1<sup>er</sup> degré, la date limite de dépôt des dossiers est fixée **aux alentours du 26 janvier 2026, selon les diocèses.** Les démarches doivent être faites en ligne auprès de la DDEC (Direction diocésaine de l'enseignement catholique) **ET** du rectorat.

N'hésitez pas à vous rapprocher du secrétariat de votre établissement pour de plus amples informations ou du SYNEP CFE-CGC.

 **Et surtout soyez très attentifs à vos dates limites en vérifiant les affichages en salle des professeurs !**

\*\*

## FORMATIONS SYNDICALES CFE-CGC

► Le calendrier des formations du CFS du 1<sup>er</sup> semestre 2026 est en ligne.

Les inscriptions aux stages se font via l'intranet de la CFE-CGC.

 *La participation au stage d'initiation "Ouverture sur le syndicalisme" est impérative pour s'inscrire à toute autre session.*

► Les calendriers des formations HANDICAP AU TRAVAIL et des formations DIVERSITE / DISCRIMINATIONS LGBT + AU TRAVAIL du 1<sup>er</sup> semestre 2026 sont aussi en ligne.

*Inscription uniquement par mail à [aedc@cfecgc.fr](mailto:aedc@cfecgc.fr) - Tél. 01 55 30 69 14*

Ces formations sont ouvertes à tous les adhérents.

Pour les consulter sur notre site : [https://www.synep.org/menu\\_formation\\_syndicale.htm](https://www.synep.org/menu_formation_syndicale.htm)

\*\*



**Le SYNEP CFE-CGC vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2026**



Que cette nouvelle année soit placée sous le signe de la sérénité, de la reconnaissance professionnelle et de la réussite, tant personnelle que collective.

Le SYNEP CFE-CGC restera pleinement mobilisé à vos côtés pour défendre vos droits, porter votre voix et œuvrer pour des conditions de travail plus justes et plus respectueuses.

Très belle année à toutes et à tous !

Nadia DALY



2/2

## SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE CFE-CGC

Maison de la CFE-CGC 59-63 rue du Rocher 75008 PARIS Courriel : [synep@synep.org](mailto:synep@synep.org)

Directrice de publication : Nadia DALY - Comité de rédaction : Evelyne CIMA et Sylvie TUROWSKI

Site : <https://www.synep.org/>

Bulletin d'adhésion : [https://www.synep.org/bulletin\\_adhesion.pdf](https://www.synep.org/bulletin_adhesion.pdf)